



Le 25 novembre 2010, en présence de Christiane Delpech, petite-fille de Jules Durand, en association avec la Ligue des droits de l'Homme, le collectif Jules-Durand et le Théâtre de l'Ephémère, l'intersyndicale havraise CGT-CFDT-FSU-Solidaires, épaulée par le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France a rendu hommage à Jules Durand « dans le cadre du centenaire du verdict immonde qui avait condamné à mort le syndicaliste révolutionnaire en 1910.»

Au sommaire du numéro spécial Jules Durand du 23 décembre 2010 :

2 / Dans la presse

3-4 / Hommage de l'UL à Jules Durand

5-6-7 / Hommage de Marc Hédrich à Jules Durand

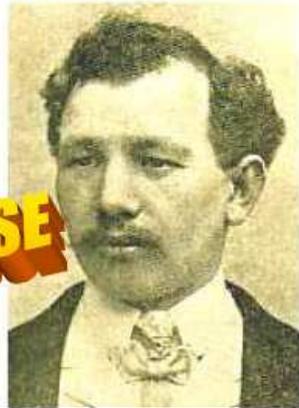
8 / Motion du syndicat de la Magistrature

9 / Photos de la commémoration

10 / L'hebdo Pratic'

la
cgt

DANS LA PRESSE



« Mort pour nos libertés »

« Vous êtes tous des Jules Durand »

« Il y a cent ans, à 7 h 35 tombait sur Jules Durand cette abominable sentence. Je n'imagine pas sa souffrance. La prison pour camisole de force, une cagoule sur la tête dans le noir, les chevilles attachées... ».

Les mots de la petite-fille de Jules Durand transpercent l'assemblée réunie hier matin dans le froid glacial du cimetière Sainte-Marie. Christiane Delpech assiste avec son frère Lucien Deschamps à l'hommage rendu à son grand-père. « Ma mère Juliette n'a jamais voulu y participer, ce jour-là elle pleurait trop ».

« Jules Durand est mort pour nous et nos libertés, assène Pierre Lebas pour l'Union locale CGT. Cette histoire rappelle ce qui se passe aujourd'hui encore dans certaines entreprises, où des militants CGT subissent l'acharnement des patrons pour qu'ils abandonnent leurs mandats ».

Rappelant au passage la condamnation des deux dirigeants de la CGT du port, « sur des dénonciations calomnieuses de la part de traîtres à la classe ouvrière ». « Vous êtes tous des Jules Durand, poursuit Christiane, je ressens ce que vous vivez dans votre combat syndical. Continuez, soyez forts, libres, justes et toujours respectés. »

Auparavant, le bâtonnier Patrick Ben Bouali rappelait que Jules Durand avait été « héros d'une des plus terribles erreurs judiciaires... il restera un extraordinaire symbole... Symbole des terribles tensions sociales de l'époque, d'une justice et d'une procédure pénale approximatives... Toutes les victimes de procès tronqués doivent nous rappeler à cette vigilance, cette exigence, cette intransigeance... Ceux qui ne tirent aucun enseignement des erreurs du passé sont immanquablement condamnés à les revivre. »

Pour le doyen des juges d'instruction, « il est grandement temps de rendre à cet innocent l'hommage solennel qui lui est dû. » Marc Hédrich voit dans la

présence aujourd'hui de professions judiciaires, « un symbole fort, même si la mobilisation n'est pas à la hauteur de mes espérances ».

Pour lui, « la justice se grandit chaque fois qu'elle reconnaît ses erreurs », alors, demande-t-il, qu'en est-il pour Jules Durand ? « Rien ou presque. Un boulevard un peu crasseux sur le port, une école dans un quartier périphérique...

Pas de légion d'honneur, pas d'indemnisation, pas de cérémonie officielle, y compris lorsque René Coty, son avocat, sera président de la République... » Rappelant le refus de la hiérarchie judiciaire de donner son nom à une salle du palais, le magistrat explique : « le silence gêné des officiels, par le fait que cette affaire s'inscrit historiquement dans un contexte de lutte des classes. Elle concerne un ouvrier syndicaliste soutenu par la CGT. La reconnaissance de l'innocence est le premier combat gagné. Il nous reste à mener le combat contre l'oubli. »

Espérant lire un jour cette affaire dans les livres d'histoire.

Ligue des droits de l'homme, délégués CGT du port, dockers... Ils étaient une soixantaine, militants et anonymes entourant Christiane Delpech (notre photo) et son frère lors de l'hommage rendu hier matin à Jules Durand, ce syndicaliste condamné à mort le 25 novembre 1910 pour incitation au meurtre. Il sera reconnu innocent en 1918. Devenu fou, il meurt dans un asile en 1926.

Hommage national
Samedi lors du congrès annuel de syndicat de la magistrature, un hommage sera rendu à Jules Durand.

Article Journal Havre Libre 26 NOVEMBRE 2010

PARIS NORMANDIE .fr

Commémoration Jules DURAND 25 novembre 2010 Cimetière Sainte Marie

Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Nous sommes réunis ce jour pour rendre hommage à Jules DURAND, notre camarade mort parce que syndicaliste.

Aujourd'hui, nous sommes réunis en souvenir d'une date qui a marqué l'histoire, et à jamais la mémoire du Havre : **le 25 novembre 1910**, date de la condamnation à mort de Jules Durand, secrétaire du syndicat CGT des dockers charbonniers du Havre.

Victime d'un procès tronqué, les raisons de l'accusation de Jules Durand tournent essentiellement autour du fait qu'il menait, avec ses camarades dockers, la lutte pour l'amélioration des conditions de travail au sein de la Compagnie Générale Transatlantique.

Réhabilité par la suite, après de multiples actions y compris internationales, il ne s'en remettra jamais et mourra fou le 20 février 1926 à l'asile de Sotteville-Lès-Rouen.

100 ans que Jules Durand fut arrêté, jugé et condamné à mort.

Cette histoire n'est pas sans rappeler ce qui se passe aujourd'hui encore dans certaines entreprises, où des militants CGT subissent l'acharnement des patrons pour qu'ils abandonnent leurs mandats.

Ici, au Havre, en 2010, des militants souffrent quotidiennement de pressions, de harcèlement, de menaces, de procès infligés par leurs directions.

Le 08 novembre 2010, le tribunal correctionnel du Havre a rendu un jugement condamnant nos camarades Patrick DESHAYES et Brice FRIBOULET, dirigeants du syndicat CGT du GPMH.

Encore une fois, la « justice » s'appuie sur des dénonciations calomnieuses de la part de traitres (se disant de gauche) à la Classe Ouvrière, pour rendre un jugement.

Ces affaires arrangeant bien le patronat qui, par ces manœuvres touchant les dirigeants syndicaux, visaient à briser la lutte des salariés contre la mécanisation de la manutention, avec les suppressions d'emplois que cela entraînait en 1910, à la privatisation des Ports en 2010.

Fin octobre, l'inspection du Travail autorisait le licenciement de notre camarade Yves BOUCHET, délégué aux entreprises RUIZ, au seul motif économique.

Aujourd'hui encore, les délégués CGT du Casino du Havre, de la Ligue Havraise, à force de brimades, pressions et sanctions, sont cassés, et ainsi écartés de leur lieu de travail pour des problèmes de santé.

Sans compter les affaires pour sanctions et discrimination syndicale qui viennent grossir les dossiers des prud'hommes du Havre.

Tous ces jugements de classe, décisions, sanctions, tendent à faire passer les militants CGT pour des voyous.

Fraternité – Justice.

Actuellement dans notre beau pays, ces piliers fondamentaux de notre république, sont bien malmenés !

Malmenés par ceux qui devraient nous les garantir : nos gouvernants !

Nous dénonçons l'attitude du gouvernement qui s'acharne à détruire les outils de défense des salariés tout en fermant les yeux sur les malversations de certains dirigeants d'entreprises et d'hommes politiques proches de lui.

La CGT s'efforce de combattre ces injustices et de créer du lien, de la fraternité entre tous les salariés, mais la tâche est rude et longue.

Nous restons néanmoins vigilants aux décisions que prendront la justice et le ministère du travail pour que soient respectées les libertés syndicales dans toutes les entreprises de l'agglomération havraise.

Jules DURAND est mort pour nous et nos libertés, il défendait les idées de justice sociale et de fraternité, nous sommes ici aujourd'hui pour l'honorer.

J'appelle maintenant les personnes présentes qui voudraient rendre hommage à notre camarade, à venir déposer une gerbe de fleurs.

En la mémoire de notre camarade Jules DURAND, observons une minute de silence.

Merci.

Déclaration lue par Pierre Lebas, pour l'UL du Havre

Homage à Jules Durand.

Le Havre, cimetière Sainte Marie, le 25/11/2010

*Madame Christiane DELPECH, Monsieur Lucien DESCHAMPS, petite fille et petit fils de Jules Durand
Monsieur le Bâtonnier, Mesdames et Messieurs les avocats du Havre, Chers collègues, Monsieur le
secrétaire de l'Union Locale CGT, Madame le Présidente de la section havraise de la Ligue des Droits de
l'Homme , Mesdames, Messieurs,*

« Que vous soyez puissants ou misérables, les jugements de Cour vous rendront blancs ou noirs ». Je ne pouvais pas évoquer aujourd'hui devant vous cette terrible affaire sans citer ces fameux vers de Jean de LaFontaine.

Il y a 100 ans, jour pour jour, le 25 novembre 1910, la Cour d'assises de Seine Inférieure condamnait à mort Jules Durand pour complicité morale d'assassinat en précisant que « l'exécution de Durand aura lieu sur l'une des places publiques de la Ville de Rouen »

Et, il faudra plus de 7 ans pour que Jules Durand soit définitivement innocenté par la Cour de Cassation, qui dans un arrêt du 25 juin 1918, le réhabilitera au terme d'une seconde enquête établissant que les témoins à charge avaient menti, et ce à la demande de la principale entreprise du port.

Malheureusement, le mal était fait, Jules Durand avait sombré dans la folie, du fait de sa condamnation et des conditions de son incarcération.

Bien moins connue du grand public que les affaire DREYFUS, SEZNEC ou DOMINICI, l'affaire Jules DURAND est pourtant la plus grande erreur judiciaire que la France ait probablement connue au XXème siècle !

Faut-il rappeler en effet que contrairement au capitaine DREYFUS, condamné à la déportation par le Conseil de guerre en 1894 et 1899, l'ouvrier Jules DURAND a, lui, été condamné à mort ?

Faut-il rappeler aussi que contrairement à SEZNEC ou DOMINICI, dont la culpabilité a fait débat et donné lieu à une filmographie importante et à la publication de maints ouvrages, Jules DURAND a, lui, été reconnu innocent, en 1918, et définitivement réhabilité par la Cour de Cassation, la plus haute instance judiciaire de ce pays ?

Arrêtons-nous quelques instants sur ce terme d'erreur judiciaire utilisé à tout bout de champ, souvent à tort.

En droit pénal, on ne peut parler d'erreur judiciaire que lorsque la plus haute instance judiciaire du pays admet que la condamnation d'une personne apparût, au terme de nouvelles investigations, dépourvu de fondements juridiques, autrement dit lorsque la

preuve est rapportée que les charges retenues contre un accusé , en première instance, étaient infondées.

Autant vous dire que les cas sont extrêmement rares, et il faut le dire et le redire, s'agissant d'une condamnation à mort, l'affaire Jules Durand est un cas unique, en France, au XXème siècle.

Dés lors, il est grandement temps de rendre à cet innocent, condamné « au nom du peuple français », l'hommage solennel qui lui est dû.

Aujourd'hui, c'est, à ma connaissance, la première fois que des représentants des professions judiciaires s'associent solennellement à l'hommage public rendu à l'innocent Jules Durand.

Le symbole est fort,

...même si la mobilisation de la profession, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir n'est pas à la hauteur de mes espérances, notamment pour ce qui concerne le tribunal du Havre. C'est pourtant dans les murs de notre Palais de justice que tout a commencé le 11 septembre 1910 par l'inculpation et l'incarcération du secrétaire du syndicat des ouvriers charbonniers et de ses deux adjoints.

Heureusement, les magistrats seront bien plus nombreux samedi à la Cour d'Appel de Paris, à l'occasion de l'hommage qui sera rendu à Jules Durand, lors du congrès annuel du Syndicat de la Magistrature...

Pour ma part, je suis profondément convaincu que la justice se grandit à chaque fois qu'elle reconnaît ses erreurs et permet que les victimes de ses dysfonctionnements soient réhabilitées dans leur honneur et leur dignité.

Alfred Dreyfus, une fois innocenté en 1906 de la peine infamante à laquelle il avait par deux fois été condamné, sera réintégré dans l'armée française avec le grade de chef d'escadron, recevra la légion d'honneur et aura même droit en 2006 à une cérémonie d'hommage solennel, en présence du Président de la République ;

Lorsque, plus récemment, des accusés ont été acquittés par la Cour d'assises de Paris, les personnes innocentées ont été reçus à la Chancellerie ou à l'Élysée et ont été légitimement indemnisés des périodes de détention provisoire qu'ils avaient accomplies.

Pour Jules Durand, pour sa famille, pour sa mémoire, qu'en est-il aujourd'hui ?

Rien ou presque

un boulevard un peu crasseux sur le port du Havre, une école primaire dans un quartier périphérique...

Pour Jules Durand, pas de légion d'honneur, pas de cérémonie officielle...y compris lorsque René Coty, son avocat, sera président de la République...

Pour Jules Durand, pour sa famille, pas d'indemnisation, aucun début de réparation du préjudice.

Pas même de poursuite pénale contre les auteurs des faux témoignages et contre les personnes à l'origine de la subornation de témoins

Comme le savent certains, les magistrats du Havre ont souhaité majoritairement que le nom de Jules Durand, soit associé au nom d'autres personnalités havraises, tels que Jules Siegfried et Raymond Queneau, pour la dénomination des salles d'audience de la nouvelle annexe du tribunal. La hiérarchie judiciaire a refusé en préférant baptiser les 3 salles A. B. et C.

C'est le signe que manifestement cette affaire demeure sensible !

Manifestement ce qui gêne, ici comme ailleurs, ce qui explique le silence gêné des officiels, c'est le fait que cette affaire s'inscrive historiquement dans un contexte de lutte des classes exacerbée, c'est qu'elle concerne un ouvrier syndicaliste, soutenu par la CGT.

Mais, n'en déplaise à certains, il est hors de question de réécrire l'histoire.

C'est bien parce qu'il était juif qu'Albert Dreyfus a été condamné.

C'est aussi parce qu'il était noir et prônait l'égalité que Nelson Mandela a été condamné.

C'est par ce qu'ils étaient immigrés italiens et anarchistes que Sacco et Vanzetti ont été condamnés

Et c'est parce qu'il était syndicaliste que Jules Durand a été condamné.

Alors aujourd'hui, si le premier combat pour l'innocence de Jules Durand a été gagné par tous ceux qui se sont mobilisés avant son procès et après sa condamnation à mort, il nous reste à mener le combat contre l'oubli, qui constitue à l'évidence une seconde injustice à l'égard de Jules Durand.

Puisse cette commémoration d'aujourd'hui être le point de départ d'initiatives multiples destinées à réhabiliter sa mémoire, à lui rendre son honneur et sa dignité. A quand un monument digne de ce nom, à quand l'évocation de cette affaire dans les livres d'histoire, à quand une rue à Paris, à quand un grand film sur cette tragédie, à quand une cérémonie officielle organisée par les autorités politiques et judiciaires de ce pays ?

Marc Hédrich, magistrat au Havre

Le Syndicat de la Magistrature, réuni en Congrès le week-end du 27 et 28 novembre, a rendu hommage à Jules Durand, et a adopté à l'unanimité la motion ci-après (cf. : <http://www.syndicat-magistrature.org/Motion-Hommage-a-Jules-Durand.html>)

Christiane DELPECH, petite fille de Jules Durand (accompagnée de ses deux fils) a pu évoquer la personnalité de son grand-père devant les 120 magistrats réunis à la Cour d'Appel de Paris. L'exposition élaborée par l'UL CGT du Havre, en 2007, était présentée dans la salle des pas perdus.

CONGRES SM NOVEMBRE 2010

Motion 1

Hommage à Jules Durand, victime d'une justice de classe

Il y a tout juste un siècle, le 25 novembre 1910, la Cour d'assises de Seine Inférieure condamnait à mort un ouvrier du port du Havre, Jules Durand, accusé, sur la base de faux témoignages, d'avoir commandité le meurtre, commis moins de trois mois plus tôt, d'un non-gréviste. Jules Durand, responsable du syndicat des ouvriers charbonniers, avait en effet engagé, en août 1910, son organisation dans une grève très dure « contre l'extension du machinisme, contre la vie chère, pour une hausse des salaires et pour le paiement des heures supplémentaires ».

Cette condamnation suscitait immédiatement un grand mouvement de solidarité en France et à l'étranger qui, allié à la persévérance de parlementaires et de journalistes, poussait le président de la République à lui octroyer une grâce. En 1911, Jules Durand était élargi de la prison Bonne Nouvelle de Rouen, avant d'être innocenté en 1918 par la Cour de Cassation, qui établit clairement la machination patronale à l'origine de ce fiasco judiciaire.

Enfin réhabilité, Jules Durand ne retrouvera jamais sa dignité : terrassé par l'injustice de sa condamnation, il a perdu la raison et meurt, fou, à l'asile, en 1926.

Aujourd'hui, cette « Affaire Dreyfus de la classe ouvrière » est curieusement peu connue.

Aussi, un siècle après la condamnation de Jules Durand, des magistrats du Havre ont souhaité lui rendre hommage en se prononçant très majoritairement en assemblée générale pour qu'une des trois nouvelles salles d'audience du TGI porte son nom.

La hiérarchie judiciaire s'y est opposée. Avec beaucoup d'audace et un souci permanent de la communication externe, elle a tranché : les salles s'appellent désormais A, B et C.

Le Syndicat de la Magistrature, réuni en congrès, tient à rendre hommage à Jules Durand, victime de l'une des plus grandes erreurs judiciaires du XXème siècle, et à saluer la justesse de son combat pour la dignité humaine, le respect du droit syndical et la défense des plus démunis.

Consterné une nouvelle fois par la pusillanimité et le conservatisme de certains hiérarques, le Syndicat de la magistrature s'engage à soutenir les initiatives nationales et locales visant à perpétuer la mémoire de ce « Dreyfus ouvrier ».

Motion adoptée à l'unanimité le dimanche 28 novembre 2010



Les liens sur la commémoration :

http://www.lepost.fr/article/2010/11/25/2318034_hommage-a-jules-durand-au-havre-un-dreyfus-ouvrier.html

http://www.lepost.fr/article/2010/11/29/2321882_des-juges-saluent-la-memoire-d-un-ancien-condamne-a-mort.html

http://www.humanite.fr/28_11_2010-matthieu-bonduelle-jules-durand-pour-m%25C3%25A9moire-458748

<http://www.lutte-ouvriere-journal.org/?act%3Dartl%26num%3D2209%26id%3D43>

<http://www.lehavreinfos.fr/2010/12/01/hommage-emouvant-a-jules-durand/>

<http://bellaciao.org/fr/spip.php?article111177>

